



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Projet de règlement 666-15

Cases de stationnement et foyers extérieurs

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. C-19.1, art. 126)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 666 DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 23 janvier 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 666-15 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 666 afin de modifier des normes relatives aux cases de stationnement dans certaines zones pour la classe d'usages h2 ainsi qu'aux foyers extérieurs

Ce projet de règlement a notamment pour effet :

- De réduire les ratios minimaux relatifs aux cases de stationnement exigées pour la classe d'habitations comportant deux ou trois logements dans les zones comprises en tout ou en partie dans l'aire TOD identifiée à la carte ci-jointe du plan d'urbanisme en vigueur;
- D'assurer la concordance du règlement de zonage avec le règlement sur la prévention des incendies relativement aux foyers extérieurs.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu **le 6 février 2024 à 17 h** dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot au 110, boulevard Perrot.

Au cours de l'assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer **exclusivement** à ce sujet.

Le projet de règlement numéro 666-16 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 26 janvier 2024.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière

MOBILITÉ ET TRANSPORT



PÔLES GÉNÉRATEURS DE DÉPLACEMENT

- Primaires**
- Gare Île-Perrot
 - Secteur Centre
 - Pôle institutionnel
 - Artère commerciale Don Quichotte

- Secondaires**
- Marina Allard
 - Garage municipal et usine de filtration
 - École François-Perrot
 - École secondaire Virginie-Roy
 - École La Perdiolle
 - Dépôt à neige

- ROUTES**
- Autoroute**
Autoroute du Souvenir (20)
 - Collectrice**
Boulevard Don Quichotte
 - Distributrice**
Grand Boulevard
 - Voie intermunicipale**
Boulevard Perrot

- PISTE CYCLABLE**
- Route verte #5 existante
 - Réseau existant

- AUTRES**
- Aire TOD - 1 km
 - Limite municipale



Sources : Ville de L'Île-Perrot, 2015 / MRC de Vaudreuil-Soulanges, 2015

